



## Cadre d'intervention du Département de l'Hérault dans les contrats de ville

### La mobilisation du droit commun et des politiques volontaristes

Dans le cadre de la politique de la ville, le Département de l'Hérault intervient au titre de son droit commun, c'est à dire sur le champ de ses compétences obligatoires mais aussi au titre de ses politiques volontaristes qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire, sans distinction. Il ne dispose donc pas de financements complémentaires ou spécifiques qui viendraient s'ajouter pour des actions en direction des quartiers prioritaires.

Aussi et quel que soit le domaine d'activité, le CERFA saisi sur le site DAUPHIN n'est pas recevable.

Pour déposer une demande d'aide départementale (fonctionnement ou projet), un guichet unique dématérialisé (**GUIDAF**) est à votre disposition sur le site <https://herault.fr> – rubrique « les enjeux » – « aide aux associations ».

Accès direct à partir du lien suivant : <https://herault.fr/35-aide-aux-associations.htm>

#### Dates à retenir :

- la campagne d'aides aux associations pour 2026 est ouverte du **1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 décembre 2025**,
- le formulaire pour le Programme associatif territorial 2026 (PAT) sera accessible du **1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 août 2026**. A noter que les crédits afférents étant répartis sur l'ensemble du monde associatif local, les montants attribués restent modestes.

#### Important

**Pour les demandes relevant du champ de l'action sociale et du logement, de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille ou de la protection maternelle et infantile**, il est nécessaire de vous rapprocher de la Direction de l'Action Sociale et du Logement - service cohésion sociale et innovation territoriale pour connaître les modalités d'instruction des dossiers.

A cet effet, la référente pour les contrats de ville de **Sète Agglopol Méditerranée** et Agde se tient à votre disposition pour vous informer et vous orienter : **Emmanuelle Sanchez** - 04 67 67 72 06 - [esanchez@herault.fr](mailto:esanchez@herault.fr)